



## Circulaire 7389

du 28/11/2019

WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT

Appel à candidature : un changement d'affectation provisoire pour le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de l'Enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 28/11 /2019 au 16/12 /2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 16/12/2019

Information succincte	Appel à candidature pour un poste de formateur/formatrice au CAF
-----------------------	--

Mots-clés	CAF – Formatrice – Formateur (optionnel)
-----------	--

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire	Centres psycho-médico-social
	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire spécialisé	Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Les organisations syndicales

### Signataire(s)

WBE - M. Didier LETURCQ, Directeur général adjoint du Service général de l'enseignement

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LO MONTE Thomas	CAF	085/27 13 64 direction@lecaf.be



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT

## Appel à candidature

Changement d'affectation provisoire  
pour le Centre d'Autoformation  
et de Formation continuée WBE à TIHANGE

DATE DE PUBLICATION :

Rédacteur : LO MONTE Thomas

Madame, Monsieur,

Je porte à votre connaissance que le Service général de l'Enseignement fait appel à candidature pour un changement d'affectation provisoire à pourvoir au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de l'Enseignement organisé Wallonie-Bruxelles Enseignement à TIHANGE.

Vous trouverez cet appel annexé à la présente.

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être envoyées, sous pli recommandé, **pour le 16/12/2019 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Wallonie-Bruxelles Enseignement**  
**Service général de l'Enseignement**  
**À l'attention de Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint**  
**Boulevard du Jardin botanique, 20/22 (1<sup>er</sup> étage)**  
**1000 BRUXELLES**

Des informations complémentaires sur le contenu de la fonction peuvent être retirées auprès de la personne de contact suivante :

**Monsieur Thomas LO MONTE, Directeur du CAF ([direction@lecaf.be](mailto:direction@lecaf.be))**

Dès à présent, je vous remercie de veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée aussi sur le site « <http://www.enseignement.be/circulaires> ».

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

## Table des matières

1.	Généralités.....	4
2.	Postes à pourvoir par changement d'affectation provisoire .....	4
3.	Conditions requises.....	4
4.	Contenu des fonctions .....	5
5.	Contexte de la fonction.....	5
6.	Avantages possibles .....	5
7.	Forme et délai d'introduction des candidatures .....	5

## 1. Généralités

---

- Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée WBE situé à Tihange a pour missions :
- d'apporter son concours à la préparation et l'animation de journées pédagogiques ou de stages dont les thèmes, contenus et bénéficiaires sont déterminés en concertation avec le Conseil de gestion du CAF ou encore avec le Service général de l'Enseignement organisé par la Wallonie Bruxelles Enseignement ;
  - de répondre aux demandes d'aide ou de soutien psychopédagogique qui peuvent lui être adressées par les différents personnels de l'enseignement organisé par la Wallonie Bruxelles Enseignement ;
  - de préparer et animer des réunions de travail pour des groupes d'enseignants d'un établissement ou pour les membres d'une équipe d'un Centre psycho-médico-social, sur des thèmes proposés par la direction de l'établissement ou du Centre psycho-médico-social demandeur ;
  - de mettre à la disposition des personnels de l'enseignement organisé par la Wallonie Bruxelles Enseignement un Centre de documentation ;
  - de produire, éditer des documents et outils pédagogiques à l'intention des mêmes bénéficiaires et en assurer la diffusion et la vente ;
  - de préparer et animer des journées pédagogiques ou des stages relatifs à l'utilisation des moyens audiovisuels et informatiques dans l'enseignement ;
  - d'apporter son concours à la préparation et à l'animation des journées de formation en cours de carrière destinées au personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux de la Wallonie Bruxelles Enseignement. Les thèmes et contenus sont déterminés par le Conseil de gestion du Centre ;
  - d'exploiter les outils pédagogiques mis au point dans le cadre des recherches en pédagogie financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et expérimenter les propositions pédagogiques formulées à l'issue des recherches précitées.

## 2. Postes à pourvoir par changement d'affectation provisoire

---

- Un poste de professeur(e) de cours généraux (degré inférieur ou supérieur) — spécialité : langues germaniques.
- Un poste de professeur(e) pour l'enseignement secondaire des degrés inférieur et supérieur : professeurs de cours techniques, professeurs de pratique professionnelle ou professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle).

## 3. Conditions requises

---

- Faire partie du personnel enseignant visé à l'article 1er de l'arrêté royal du 22 mars 1969.
- Être nommé à titre définitif et être titulaire d'un emploi d'une fonction de recrutement en rapport avec l'emploi à conférer.

## 4. Contenu des fonctions

---

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 avril 1995 portant création d'un Centre d'Autoformation et de Formation continuée de l'enseignement de la Communauté française tel que modifié par le décret du 20 décembre 2001 visant l'accélération des nominations des membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, définit les attributions, l'organisation et le fonctionnement dudit centre, ainsi que ses missions (reprises ci-dessus).

## 5. Contexte de la fonction

---

**Entité administrative :** Centre d'Autoformation et de Formation continuée WBE

**Lieu de travail :** La Neuville, 1, B-4500 TIHANGE (HUY)

## 6. Avantages possibles

---

- Gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile-lieu de travail (dont abonnement SNCB).
- Remboursement kilométrique pour les éventuels déplacements à effectuer dans le cadre de la mission.
- Le matériel informatique nécessaire.

## 7. Forme et délai d'introduction des candidatures

---

Pour être prise en considération, la candidature devra comporter :

- un curriculum vitae ;
- une copie de l'arrêté de nomination à titre définitif ;
- une lettre de motivation ;
- le formulaire de candidature (voir annexe I) ;
- l'état de service du candidat (voir annexe II) ;
- une liste des formations continuées suivies (voir annexe III).

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par lettre recommandée à :

**Wallonie Bruxelles Enseignement  
Service général de l'Enseignement  
À l'attention de Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint  
Boulevard du Jardin botanique, 20/22 (1<sup>er</sup> étage)  
1000 BRUXELLES**

**Pour le 16/12/2019 au plus tard**, la date de la poste faisant foi.

Les candidatures introduites après cette date ne seront pas prises en considération.

Les demandes doivent être complétées conformément aux modèles annexés. Seront seules prises en considération les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés ci-dessus.

Sur la base des lettres de motivation et des curriculum vitae, une sélection sur dossier sera opérée et, si nécessaire, un entretien programmé avec les candidat(e)s retenu(e)s.

# ***ANNEXES A LA CIRCULAIRE***



ANNEXE I

Candidature à un **changement d'affectation provisoire**  
dans un poste de professeur(e) de cours de CT et/ou PP  
dans un poste de professeur(e) de cours généraux (degré inférieur ou supérieur) — spécialité :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : ..... N° .....

Code postal : ..... Localité : .....

Date de naissance : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

Nommé à titre définitif :

à la fonction de : .....

date de l'arrêté de nomination : .....

établissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète)

.....

.....

.....

Êtes-vous dans une position administrative particulière : disponibilité pour  
convenance personnelle, disponibilité pour maladie, mission spéciale, congé pour  
prestations réduites, etc.

Si oui, laquelle ?

.....

.....

.....

**Date :**

**Signature :**

ANNEXE II

NOM :.....

Prénom :.....

États des services et éléments constitutifs de l'expérience professionnelle					
Établissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre temp, stag, déf.	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Date de début et date de fin de chaque Prestation

**Date :**

**Signature :**

ANNEXE III

NOM :.....

Prénom :.....

Formations continuées suivies	
Etablissement (dénomination complète)	Formations suivies (dénomination exacte et complète)